



Communiqué de presse

La suppression des ZFE revient devant le Parlement

La Ligue de Défense des Conducteurs appelle

les députés à l'entériner définitivement

Paris, le 25 septembre 2026 – **Alors que les Zones à faibles émissions (ZFE) reviennent sur le devant de l'actualité parlementaire, la Ligue de Défense des Conducteurs (LDC) appelle les membres de la Commission du développement durable à soutenir la proposition de loi du député Pierre Meurin, visant à abroger définitivement cette mesure de restriction de circulation. Son texte sera examiné en commission le 30 septembre, avant une discussion en séance publique le 8 octobre.**

Les Français ont dit non aux ZFE. Le Parlement aussi. Mais l'amendement de suppression de cette mesure, voté dans le cadre de la loi de simplification de la vie économique, a été censuré par le Conseil constitutionnel — non pas sur le fond, mais au motif qu'il était sans lien direct avec l'objet initial du texte.

Aujourd'hui, la [proposition de loi](#) du député Pierre Meurin offre aux parlementaires l'occasion d'entériner, par la voie législative appropriée, la décision qu'ils avaient déjà prise : la suppression des ZFE. Le 30 septembre, la Commission du développement durable examinera cette proposition, qui sera ensuite discutée en séance publique le **8 octobre**. Cette fois, plus aucune excuse procédurale ne pourra être invoquée pour retoquer le vote des députés.

La Ligue de Défense des Conducteurs n'entend pas laisser passer cette occasion. Notre association vient ainsi d'écrire à chacun des membres de la Commission du développement durable pour leur rappeler que :

- **135 000 conducteurs** ont déjà signé notre pétition « [Supprimez les ZFE !](#) » ;
- **60 % des Français** se déclarent favorables à cette suppression (sondage Ifop, 29 avril 2025) ;
- Le Parlement lui-même a déjà voté la suppression dans la loi de simplification de la vie économique.

La seule légitimité qu'il reste aux ZFE, c'est celle d'une politique punitive, inefficace et socialement discriminatoire, car elle pénalise les ménages modestes contraints de rouler dans des véhicules anciens, qu'ils n'ont pas les moyens de changer. Une politique que les parlementaires eux-mêmes ont déjà rejetée et que seule une censure procédurale a maintenue artificiellement en vie.

La Ligue de Défense des Conducteurs appelle donc les députés, d'abord en commission le 30 septembre, puis en séance publique le 8 octobre, à voter cette proposition de loi, afin que la suppression des ZFE, demandée par 135 000 conducteurs et soutenue par une majorité de Français, devienne enfin une réalité législative durable.